

ARRÊTÉ PORTANT DÉCISION D'IMPLANTATIONS
ET DE RETRAITS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

VU l'article L 211-1 du Code de l'Education

VU l'article L 211-8 du Code de l'Education

VU l'article D 211-9 du Code de l'Education

VU la circulaire ministérielle n° 2003-104 du 3 juillet 2003

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat

VU le décret n° 2025-726 du 30 juillet 2025 renforçant les pouvoirs des préfets
à l'égard des autorités académiques

VU l'avis du Comité social d'administration spécial départemental du 2 avril 2026

VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale du 8 avril 2026

VU l'avis du Comité social d'administration spécial départemental du 9 juin 2026

VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale du 22 juin 2026

VU l'avis du préfet du département réputé favorable

Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de NANCY-METZ
Chancelier des universités

ARRÊTE

ADDITIF N°1 A L'ARRETE DE CARTE SCOLAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2026

Article 1 – Sont mises en œuvre, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, les mesures suivantes :

1 - Opérations de gestion du BOP 140

1.1 Implantations de postes d'enseignants en classe ordinaire

A – EN ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES		
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE
FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	EPPU Village	1
MORFONTAINE	EPPU Georges SAND	1
VILLERUPT	EPPU Raymond POINCARE	1

1.2 Annulations de retraits de postes d'enseignants en classe ordinaire

A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
JARVILLE-LA-MALGRANGE	EMPU Florian	1	<i>Annulation du retrait de poste acté par arrêté de carte scolaire du 17.04.26</i>
NANCY	EMPU La Fontaine	1	<i>Annulation du retrait de poste acté par arrêté de carte scolaire du 17.04.26</i>

B – EN ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
ARRACOURT	EPPU communale	1	<i>Annulation du retrait de poste acté par arrêté de carte scolaire du 17.04.26</i>
MENIL-LA-TOUR	EPPU du RPI de la Reine	1	<i>Annulation du retrait de poste acté par arrêté de carte scolaire du 17.04.26</i>

1.2 Annulations de retraits de postes d'enseignants en classe ordinaire [suite]

C – EN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSE		
COMMUNES	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
RPID BOUCQ-TRONDES	1	<i>Annulation du retrait de poste acté par arrêté de carte scolaire du 17.04.26</i>

1.2 Retraits de postes d'enseignants en classe ordinaire

A – EN ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES		
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE
NANCY	EEMU MOSELLY	1

B – EN REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX DISPERSES			
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
RPID ROZELIEURES / VILLACOURT	Retrait à ROZELIEURES	1	<i>Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 17.04.26. Confirmation du lieu de retrait de poste.</i>
RPID AINGERAY / BOIS-DE-HAYE	Retrait à BOIS-DE-HAYE	1	<i>Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 17.04.26. Confirmation du lieu de retrait de poste.</i>
RPID REHAINVILLER / HERIMENIL	Retrait à REHAINVILLER	1	<i>Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 17.04.26. Confirmation du lieu de retrait de poste.</i>
RPID ATTON / BEZAUMONT / LOISY	Retrait à LOISY	1	<i>Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 17.04.26. Confirmation du lieu de retrait de poste.</i>

1.3 Les moyens spécifiques - dispositifs – postes dédiés aux élèves à besoins particuliers

A - IMPLANTATIONS DE POSTES SPECIALISES POUR LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS ET/OU POUR L'APPUI AUX CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES			
LIEU - ÉCOLE OU SERVICE	POSTE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE POMPEY	Emploi dit « Pôle d'Appui à la Scolarité » (P.A.S)	2	<i>Budget 141 (2nd degré)</i>

2 – Organisation du réseau scolaire public

2.1 – Fermetures d'écoles - fusions - primarisations (décidées par les municipalités après le CDEN du 8 avril 2026)

- Fermeture de l'EPPU de FRAIMBOIS à la demande de la municipalité et transfert des élèves ainsi que de l'enseignant vers l'EPPU de GERBEVILLER à la rentrée 2026. Décision actée par délibération du conseil municipal de FRAIMBOIS (circonscription scolaire de BLAINVILLE) ;
- Primarisation de l'EMPU Claude Deruet et de l'EPU du Château à VILLERS-LES-NANCY (circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS) ;
- Primarisation de l'EMPU Suzanne Herbinière Lebert et de l'EPU Les Aiguillettes à VILLERS-LES-NANCY (circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS) ;
- Primarisation de l'EMPU du Montet et de l'EPU du Montet à NANCY (circonscription scolaire de NANCY 1).

2.2 – Changements de rattachements administratifs :

- Changement de rattachement administratif du poste de titulaire remplaçant secteur (TRS) implanté à l'EPU Paul Pêche à DONCOURT-LES-CONFLANS vers l'EPU Jules Ferry à BATILLY (circonscription scolaire de JARNY) ;
- Changement de rattachement administratif du poste de TRS implanté à l'EPU Jules Ferry à NANCY vers l'EPU du Montet à NANCY (circonscription scolaire de NANCY 1) ;

- Changement du rattachement administratif du poste RASED implanté en REP+ (Réseau d'Education prioritaire) à l'EPU Jules Romains à MAXEVILLE vers l'EPU Emile Zola à LAXOU (circonscription scolaire de NANCY 2) ;
- Changement du rattachement administratif du poste de TRS implanté à l'EMA (école maternelle d'application) Boudonville à NANCY vers l'EPU St-Exupéry de MAXEVILLE (circonscription scolaire de NANCY 2) ;
- Changement du rattachement administratif du poste de TRS implanté à l'EPU Louis Pasteur à PONT-SAINT-VINCENT vers l'EPU Louis Vicat à XEUILLEY (circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS).

Article 2 – Monsieur le Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.

Nancy, le 1^{er} juillet 2026

**POUR LE RECTEUR, ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE
L'EDUCATION NATIONALE DE
MEURTHE ET MOSELLE**

Original signé

Emmanuel BOUREL